



Route de Verdun  
57180 Terville  
Tél. 03.82.88.43.95  
Fax. 03.82.34.22.21

**ARRETE N° 1340**

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4, L 2541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du code de la Voirie Routière ;

VU le décret n° 54.724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la Police de la circulation Routière ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 225 ;

VU la nécessité de mettre la rue d'Artois en sens interdit ;

**ARRETE :**

Article 1 : Il est interdit d'accéder à la rue d'Artois par le Rond-point du Poitou.

Article 2 : Un panneau réglementaire sera placé à l'entrée de la rue d'Artois (côté Rond-point du Poitou).

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Messieurs les agents de la Police Municipale de Terville

Terville, le 19 mai 2006  
Le Maire,



  
Patrick Luxembourg